

ANNEXE 1 : historique de l'animation socioculturelle lausannoise

En créant un premier centre de loisirs en 1953, la Ville de Lausanne fait figure de pionnière, avec Genève et Zurich, dans le développement d'une forme d'intervention sociale visant l'encadrement du temps libre des classes dites alors populaires (Malatesta, 2018). Cette intervention se développa ensuite massivement dans les années 1960-1980, en parallèle à la forte augmentation de la population de la Ville. La construction de nouveaux quartiers et la densification ont permis d'accueillir un grand nombre de familles aux revenus souvent modestes, au bénéfice desquelles une dizaine de centres furent construits à l'initiative de la Ville, d'habitantes et habitants ou d'organisations à but philanthropique (l'Union chrétienne de jeunes gens du canton de Vaud, le Centre vaudois d'aide à la jeunesse et l'Union syndicale de Lausanne). Partant de l'inadéquation des nouveaux logements pour les activités de familles souvent nombreuses, l'intention initiale de ces actrices et acteurs était de combler un manque d'espaces publics, permettant de développer une socialisation positive. Cette préoccupation était partagée non seulement par la population lausannoise, qui manifesta très vite un très grand investissement bénévole, mais également par la Municipalité qui en fit une politique publique en contribuant au financement des centres depuis la moitié des années 1960, permettant dès lors une augmentation du nombre de salariés et l'encouragement d'une formation spécifique.

Cet investissement public exprimait déjà une attention qui perdure aujourd'hui de vouloir offrir à la population de Lausanne, notamment les plus défavorisés, non seulement un accès à la culture et aux loisirs pour la jeunesse, mais également un moyen d'exprimer ses préoccupations et ses besoins, afin de pouvoir participer à la vie citoyenne de la cité et ainsi prendre part à son organisation et son amélioration. Cette intention permanente de renforcer la démocratie locale lausannoise a encouragé la Municipalité de l'époque à régulièrement évaluer sa politique en la matière, afin que son organisation permette de soutenir autant d'habitantes et habitants que possible dans leur capacitation et d'être plus à l'écoute de leurs idées et besoins. Ces évaluations et la mise en œuvre de leurs recommandations permirent à cette politique de vivre une succession de quatre phases qui marquèrent son développement.

Après la première phase qui vit l'émergence des premiers centres dans les années 1950, une seconde phase s'ouvrit en 1969 lorsque la Municipalité de l'époque manda un groupe de travail, successivement présidé par deux radicaux qui furent par la suite syndics de Lausanne, Jean-Pascal Delamuraz et Paul René Martin (Malatesta, 2018). Ce groupe réalisa un rapport connu depuis sous le titre de « Rapport Martin » afin d'améliorer la politique d'animation socioculturelle de la Ville, notamment en proposant une institutionnalisation dépolitisant les actions et harmonisant le fonctionnement des lieux. La mise en œuvre de ses recommandations vit l'exploitation des centres de loisirs être confiée à des associations de quartiers, chargées de gérer les structures et leur personnel, ainsi que la création (en 1971) d'une organisation faïtière, la Fédération lausannoise des centres de loisirs (FLCL), responsable de coordonner les activités des centres et de répartir les subventions communales entre les centres, sous la haute surveillance de la Ville.

Une troisième phase débuta en 1992 avec la réalisation d'une évaluation de l'Institut de recherche sur l'environnement construit de l'EPFL (IREC-EPFL), mandaté cette fois par la FLCL, qui vit l'adoption le 17 juin 1994 du préavis N°35, actuellement en vigueur, et l'inscription de cette politique dans le cadre des politiques de la jeunesse et des loisirs. Afin de résoudre des problèmes, notamment liés à la charge que la gestion du personnel représente pour des structures associatives et le manque de ressources de la fédération pour gérer les importants enjeux qui lui incombait, fut créée la Fondation pour l'animation

socioculturelle lausannoise (FASL) centralisant l'engagement des animateurs et incarnant l'interlocuteur principal de la Ville, en remplacement de la FLCL.

Enfin, une quatrième phase s'est ouverte en 2016 lorsque la Ville a mandaté l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), de l'Université de Lausanne, afin d'effectuer une évaluation publiée deux ans plus tard. Evaluation qui a eu pour effet :

— d'orienter le cadre de nouvelles conventions entre la Ville, la FASL et les lieux d'animation ;

— d'articuler l'animation socioculturelle en tant qu'outil spécifique d'une politique des quartiers, qui participe à l'amélioration de la qualité de vie de sa population ;

— de créer et opérationnaliser de nouveaux outils d'action sociale, afin de compléter les actions menées par la FASL (et d'autres), et de répondre à de nouveaux défis et enjeux sociétaux ;

— de mener à l'augmentation de ressources de travail dédiées à la coordination des différentes actrices et acteurs, en créant le Domaine vie de quartier (au sein de l'administration lausannoise, 2023).